

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-3-5-1

Séance du lundi 30 juin 2025

VALIDATION DE CAHIERS DES CHARGES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à MEYER Philippe
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
LORENTZ Michel donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
STRAUMANN Eric donne procuration à KLINKERT Brigitte

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° cd-2025-2-5-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 des politiques Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les lois de protection de l'enfance du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016
- VU l'article L 222-4-2 du code de l'action sociale et des familles
- VU l'avis de la 5^{ème} Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 12 juin 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve dans le cadre des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, le Cahier des Charges du dispositif Mousqueton, tel que joint en annexe à la présente délibération, et qui a pour objet de fixer les modalités d'accompagnement des jeunes confiés, en grande souffrance ou en rupture de parcours, par les organismes autorisés et tarifés.
- Approuve dans le cadre des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, le Cahier des Charges du dispositif d'Accueil de Jour, tel que joint en annexe à la présente délibération, et qui a pour objet de fixer les modalités d'accompagnement des mineurs confiés et de leur famille dans un lieu ressource en journée en évitement d'un placement institutionnel classique, par les organismes autorisés et tarifés.
- Autorise l'application des termes desdits cahiers des charges aux organismes autorisés et tarifés concernés, à compter du 1^{er} septembre 2025 pour le dispositif Mousqueton et du 1^{er} janvier 2026 pour le dispositif d'Accueil de Jour.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote